

# L'Ordre juridique du système éducatif: Fondements et hiérarchie

## El Ordenamiento Jurídico del sistema educativo: Fundamentos y Jerarquía

Digna Estefanía Julio Valencia\*  
 <https://orcid.org/0009-0001-0248-3654>  
Panamá / Panamá

**Reçu:** Août/2/2023

**Révisé:** Août/16/2023

**Accepté:** Septembre/29/2023

**Publié:** Janvier /10/2024

Comment cite: Julio, V. D. E. (2024). L'Ordre juridique du système éducatif: Fondements et hiérarchie. *Revista Digital de Investigación y Postgrado*, 5(9), 147-154. <https://doi.org/10.59654/27kb3589>

\* Étudiante en maîtrise en gestion et leadership. Diplômée en éducation, Spécialisation en Géographie et Histoire. Université Nationale Expérimentale des Plaines Occidentales Ezequiel Zamora, Barinas - Venezuela. Email: dignajulio@gmail.com



## Résumé

Le présent essai académique explore l'organisation juridique du système éducatif au Venezuela. On souligne l'importance de la Constitution en tant que norme suprême servant de point de départ à l'élaboration d'autres lois, et l'accent est mis sur le fait que toutes les normes doivent respecter la hiérarchie normative et être en conformité avec la Constitution. L'essai aborde également la Loi organique de l'éducation, qui établit les principes et valeurs directeurs de l'éducation, l'organisation et le fonctionnement des institutions éducatives, l'évaluation des étudiants, la formation des enseignants et d'autres aspects cruciaux de l'éducation. De plus, la fonction transcendante de l'organisation juridique dans le contexte éducatif vénézuélien est discutée, la hissant au rang de pilier fondamental de la société. L'auteure utilise les documents directeurs de Fernández et les sages indications de Delgado pour structurer et développer l'essai académique.

**Mots-clés:** Organisation juridique, système éducatif vénézuélien, bases légales.

## Resumen

El presente ensayo académico explora el ordenamiento jurídico del sistema educativo en Venezuela. Se destaca la importancia de la Constitución como norma suprema que sirve como punto de partida para la elaboración de otras leyes, y se enfatiza que todas las normas deben respetar la jerarquía normativa y estar en concordancia con la Constitución. El ensayo también aborda la Ley Orgánica de Educación, que establece los principios y valores rectores de la educación, la organización y funcionamiento de las instituciones educativas, la evaluación de los estudiantes, la formación de docentes, y otros aspectos cruciales de la educación. Además, se discute la trascendental función del ordenamiento jurídico en el contexto educativo venezolano, elevándolo a la categoría de pilar fundamental de la sociedad. La autora utiliza los documentos rectores de Fernández y las sabias indicaciones de Delgado para estructurar y desarrollar el ensayo académico.

**Palabras clave:** Ordenamiento jurídico, sistema educativo venezolano, bases legales.

## L'Ordre juridique du système éducatif: Fondements et Hiérarchie

Dans les pages qui suivent, un voyage passionnant est entrepris vers le cœur du système éducatif vénézuélien, où la hiérarchie normative se dresse comme le gardien de la cohérence et de la légalité qui soutiennent le tissu juridique national. Le point de départ se trouve dans les documents directeurs de [Fernández \(2023a, 2023b\)](#). Ils éclairent la fonction cruciale de l'ordonnement juridique dans le contexte éducatif vénézuélien, le hissant au rang de pilier fondamental de notre société.

Tout au long de ce parcours, le présent essai plonge le lecteur dans un océan d'arguments so-



lides qui sont les piliers étayant les affirmations exposées. Malgré la densité du sujet, la contribution cruciale de l'ordonnancement juridique à la construction d'un environnement imprégné de justice et de respect des droits de l'homme, avec un accent particulier sur l'éducation, est dévoilée. Pour assurer l'excellence et la cohérence de ce travail, les sages indications de [Delgado \(s.f\)](#) sont le centre d'orientation, fournissant les lignes directrices nécessaires pour structurer et développer un essai académique de haut niveau.

En ce qui concerne les aspects exposés, il est important de souligner que le cadre juridique vénézuélien joue un rôle essentiel dans le système éducatif, constituant la principale référence pour déterminer les droits et devoirs des individus dans le contexte éducatif. Ce cadre légal permet aux individus d'exercer leurs droits subjectifs. L'État, quant à lui, a des responsabilités spécifiques dans le domaine éducatif, tandis que les citoyens, en tant que sujets actifs, jouissent du droit humain à l'éducation en participant aux différentes institutions éducatives du pays.

En second lieu, il est fondamental de souligner que l'ordonnancement juridique vénézuélien garantit le droit à l'éducation. La [Constitution de la République bolivarienne du Venezuela \(1999\)](#), en particulier, établit l'éducation comme un droit fondamental et universel pour tous les citoyens. Cela signifie que chaque individu a le droit d'accéder à une éducation de qualité, indépendamment de son origine sociale, économique ou ethnique.

En troisième lieu, l'ordonnancement juridique établit les normes et réglementations qui régissent le système éducatif vénézuélien. Cela inclut les lois, décrets, règlements et politiques qui déterminent la structure, l'organisation et le fonctionnement des institutions éducatives, ainsi que les droits et devoirs des enseignants, des étudiants et des parents.

Un quatrième aspect est que l'ordonnancement juridique fournit les bases légales pour la promotion d'une éducation de qualité et d'équité. Cela inclut la régulation des normes académiques, l'évaluation des performances scolaires et la mise en œuvre de politiques d'inclusion et de non-discrimination dans le système éducatif.

Un cinquième argument à prendre en compte concerne l'ordonnancement juridique et sa fonction essentielle en tant que fournisseur de la base légale soutenant la planification et le développement du système éducatif au Venezuela. Cette fonction englobe des aspects tels que la formulation de plans et de programmes d'études, la création de nouvelles institutions éducatives et la promotion de la recherche dans le domaine éducatif.

Le sixième argument est que l'ordonnancement juridique est un élément fondamental dans toute société organisée, car il établit les règles et normes qui régissent la coexistence de ses membres. Il consiste en l'ensemble des normes juridiques qui régulent les relations sociales dans un lieu et un moment spécifiques. Cet ordonnancement est essentiel pour garantir la paix, la justice et le respect des droits et devoirs des individus qui composent une société.

Dans cette optique, il est temps de mentionner Hans Kelsen, un juriste autrichien éminent, pour



lequel un ordre juridique effectif peut être représenté comme une structure hiérarchique contenant toutes les normes du système juridique. En droit, cela est connu sous le nom de *Pyramide de Kelsen*. Au sommet de la pyramide se trouve la Constitution, qui est la norme suprême. En descendant dans la pyramide, on trouve les lois, les règlements, les décrets et d'autres normes infra-légales. Plus on descend à la base de la pyramide, plus le nombre de normes augmente, mais leur hiérarchie diminue. La Constitution est la norme fondamentale qui confère une validité à l'ensemble du système juridique, et toute norme contraire à la Constitution est considérée comme invalide.

En conséquence, on peut identifier trois niveaux dans la pyramide de Kelsen: le niveau fondamental, le niveau légal et le niveau infra-légal. Le premier niveau correspond au sommet de la pyramide, où se trouve la [Constitution de la République bolivarienne du Venezuela \(CRBV, 1999\)](#). La Constitution établit les principes fondamentaux, la structure de l'État, les droits et devoirs des citoyens, ainsi que les institutions du pays. De plus, les traités internationaux en matière de droits de l'homme acquièrent une portée constitutionnelle au Venezuela grâce à l'article 23 de la C RBV.

À ce niveau, la Constitution et les traités internationaux ont la priorité sur toute autre norme. Ainsi, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention américaine des droits de l'homme, le Protocole additionnel à la Convention américaine des droits de l'homme concernant les droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative à la lutte contre les discriminations dans le domaine de l'enseignement sont des traités et accords internationaux qui établissent et protègent divers aspects liés à l'éducation et aux droits de l'homme.

Ces documents reconnaissent le droit à l'éducation comme un droit fondamental et promeuvent l'égalité des chances en matière d'éducation, l'élimination de la discrimination entre les genres dans l'enseignement et la promotion de la coopération internationale en matière éducative. De plus, ils soulignent l'importance de l'éducation dans le développement de la personnalité humaine, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que la promotion de la paix et de la tolérance dans la société. Ils mettent également en avant le rôle des parents dans le choix de l'éducation de leurs enfants et l'importance de l'éducation dans le renforcement de la dignité et des droits des individus.

Il est important de souligner que toutes les normes de l'ordre juridique vénézuélien doivent respecter la hiérarchie normative et être en accord avec la Constitution. Toute norme violant la Constitution peut être déclarée inconstitutionnelle et, par conséquent, invalide. La Constitution en tant que norme suprême sert de point de départ à l'élaboration d'autres lois car elle est la norme fondamentale contenant les principes directeurs et les valeurs sur lesquels repose l'ordre juridique du pays.



La [CRBV \(1999\)](#), à son article 7, établit clairement que "La Constitution est la norme suprême et le fondement de l'ordre juridique. Toutes les personnes et les organes exerçant le pouvoir public y sont soumis. La loi réglementera leurs caractéristiques, significations et usages." Cela signifie que toutes les lois et réglementations doivent être en harmonie avec la Constitution, car cette dernière est la base sur laquelle repose tout le système juridique vénézuélien. En ce qui concerne l'éducation, la Constitution lui confère le statut d'un droit humain (article 102) et précise également le rôle que doivent jouer l'État, la famille et la société dans le processus éducatif, l'égalité des conditions d'accès à l'éducation, la gratuité, entre autres. De même, l'article 104 constitutionnel mentionne les conditions éthiques que doit remplir celui qui exerce la profession d'enseignant.

En ce qui concerne le niveau légal, juste en dessous de la Constitution se trouvent les lois formelles, y compris les lois organiques, les lois générales, les codes et les décrets-lois, entre autres. Ces lois sont édictées par le pouvoir législatif et doivent être en accord avec la Constitution. De plus, les traités internationaux doivent être approuvés par l'Assemblée nationale pour être ratifiés par le pouvoir exécutif. Les constitutions étatiques et les ordonnances municipales se situent également à ce niveau et régulent les normes spécifiques des entités subnationales.

En ce sens, la [Loi organique de l'éducation \(2009\)](#) établit le cadre légal pour le système éducatif vénézuélien, couvrant, entre autres aspects non détaillés ici, les principes et valeurs directrices, les droits, garanties et devoirs en matière d'éducation, que l'État assume comme une fonction inaliénable et d'intérêt suprême, selon l'article 1 de cette réglementation. De même, elle aborde des questions liées à l'organisation et au fonctionnement des institutions éducatives, à l'évaluation des étudiants, à la formation des enseignants et à d'autres aspects cruciaux de l'éducation. De la même manière, elle décrit le champ d'application de cette loi (article 2), les principes et valeurs directrices de l'éducation (article 3), l'éducation et la culture (article 4), l'État enseignant (article 5), les fins de l'éducation (article 15).

De manière similaire, la Loi de réforme partielle de la Loi organique de protection des enfants, des filles et des adolescents, bien qu'elle ne se concentre pas exclusivement sur l'éducation, garantit les droits des enfants, des filles et des adolescents, y compris le droit à une éducation de qualité et à un environnement scolaire sûr et sain. De même, la Loi des universités proclame: "L'Université est fondamentalement une communauté d'intérêts spirituels réunissant enseignants et étudiants dans la tâche de rechercher la vérité et de renforcer les valeurs transcendantes de l'homme", selon l'article 1 de cette loi.

Dans cette perspective axiologique, la Constitution, à son article 2, établit les fins supérieures de l'État social de droit et de justice, promouvant des valeurs supérieures dans son ordre juridique. Mais elle ajoute à l'article 3 que "L'éducation et le travail sont les processus fondamentaux pour atteindre ces fins". Il convient de souligner qu'à ce niveau de la *Pyramide de Kelsen*, le Décret 1011 est inclus, qui est une modification partielle du Règlement de l'exercice de la profession d'enseignant et aborde deux aspects d'une importance particulière: la supervision et la nomination des superviseurs itinérants nationaux.



Le Niveau Sublégislatif constitue la base de la pyramide et comprend les normes sublégislatives, telles que les règlements, les décrets exécutifs, les accords, les résolutions et les contrats, entre autres. Ces normes sont émises pour développer ou mettre en œuvre les lois et doivent être en accord avec celles-ci. Cependant, elles ne peuvent pas contredire les normes de niveau légal. On peut citer à cet égard le [Règlement Général de la Loi Organique de l'Éducation](#) qui, dans son article 1, établit les "normes et directives complémentaires sur le système, le processus et les régimes éducatifs".

Dans ce discours du Niveau Sublégislatif, l'ordre juridique établit des mécanismes de supervision et de contrôle des institutions éducatives, contribuant ainsi à la reddition de comptes et à la transparence dans la gestion des ressources publiques destinées à l'éducation. Cela garantit que les ressources sont utilisées de manière efficace et au bénéfice de la communauté éducative. À cet effet, la [Résolution 058](#) stipule que l'organisation de la Communauté Éducative se fait par le biais d'un Conseil Éducatif. "...(omis)... instance exécutive, de caractère social, démocratique, responsable et corresponsable de la gestion des politiques publiques éducatives en articulation inter et intra-institutionnelle et avec d'autres organisations sociales dans les institutions éducatives... (omis)..."

Également notable au Niveau Sublégislatif, le [Règlement de l'Exercice de la Profession d'Enseignant](#) contient:

... (omis)... les normes et procédures régissant l'exercice de la profession d'enseignant, relatives à l'admission, à la réadmission, au retrait, aux transferts, aux promotions, à la localisation, aux avancements, à la stabilité, à la rémunération, au perfectionnement, à la professionnalisation, aux congés, aux retraites et pensions, aux vacances, à la prévoyance sociale, au régime disciplinaire et à d'autres aspects liés à la prestation de services professionnels d'enseignement (Article 1).

Il convient de mentionner que ce règlement est un élément essentiel pour la régulation et le fonctionnement efficace de la profession d'enseignant au Venezuela, car il aborde un large éventail d'aspects fondamentaux liés à l'exercice de l'enseignement, démontrant ainsi l'importance attribuée à l'éducation dans le pays. Le fait que le règlement couvre des domaines allant de l'admission à la retraite et aux pensions des professionnels de l'enseignement met en évidence l'intention de fournir une structure solide et complète pour la profession d'enseignant. De plus, en abordant des sujets tels que la stabilité de l'emploi, la rémunération, le perfectionnement et le régime disciplinaire, il vise à garantir la qualité de l'éducation et le respect des normes éthiques et professionnelles.

Enfin, l'existence d'un règlement aussi complet et détaillé pour la profession d'enseignant est essentielle pour maintenir et améliorer la qualité de l'éducation au Venezuela. Cependant, il est important de garantir sa compatibilité avec la législation supérieure et son utilisation efficace pour protéger les droits des enseignants et promouvoir un environnement éducatif sain et productif.



Après les éléments exposés et dans le but de souligner des aspects conclusifs, on peut indiquer que l'ordre juridique vénézuélien joue un rôle fondamental dans la protection et la promotion du droit à l'éducation, dans la définition de normes de qualité et d'équité, dans la protection des droits des étudiants et dans la reddition de comptes dans le système éducatif. Son importance réside dans le fait qu'il établit le cadre légal garantissant que l'éducation soit accessible, inclusive et de qualité pour tous les citoyens du Venezuela.

On peut également conclure que l'ordre juridique vénézuélien établit les droits des étudiants, y compris le droit à la liberté de pensée, d'expression et de participation aux activités éducatives. Il garantit également la protection des étudiants contre la violence, le harcèlement et toute forme d'abus dans l'environnement éducatif.

Enfin, il est exposé que cet ordre juridique est conçu pour protéger et promouvoir les droits des étudiants au Venezuela, notamment en ce qui concerne l'égalité des chances, la qualité de l'éducation, la sécurité dans les institutions éducatives et la participation étudiante. En plus de ces lois, il existe des réglementations spécifiques régissant d'autres aspects de l'éducation dans le pays.

### Références

Convención Americana sobre Derechos Humanos. *Gaceta Oficial No. 9460 del 11 de febrero de 1978*. [https://www.oas.org/dil/esp/1969\\_Convención\\_Americana\\_sobre\\_Derechos\\_Humanos.pdf](https://www.oas.org/dil/esp/1969_Convención_Americana_sobre_Derechos_Humanos.pdf)

Convención Relativa a la Lucha contra las Discriminaciones. París, 14 de diciembre de 1960. [https://culturalrights.net/descargas/drets\\_culturals422.pdf](https://culturalrights.net/descargas/drets_culturals422.pdf)

Convención sobre la Eliminación de Todas las Formas de Discriminación contra la Mujer. (1979). <https://www.ohchr.org/es/instruments-mechanisms/instruments/convention-elimination-all-forms-discrimination-against-women>

Convención sobre los Derechos del Niño. (2006), Unicef Comité Español. <https://www.un.org/es/events/childrenday/pdf/derechos.pdf>

Declaración Universal de los Derechos Humanos. *Adoptada y proclamada por la Asamblea General en su resolución 217 A (III), de 10 de diciembre de 1948*. <https://www.un.org/es/about-us/universal-declaration-of-human-rights>

Delgado, P. (s.f). *¿Qué es un ensayo académico?* <https://virtual.iesip.net/mod/url/view.php?id=10899>

El decreto 1011: los supervisores itinerantes. En la perspectiva de los adversarios y defensores. *Educere*, 4(11), octubre - diciembre, 2000, pp. 227-230



Ley de Reforma Parcial de la Ley Orgánica de Protección de Niños, Niñas y Adolescentes. *Gaceta Oficial N° 6.185 de fecha 8 de junio de 2015.*

Fernández, F. (2023a). *Leyes y Reglamentos que Regulan el Sistema Educativo.* <https://virtual.iesip.net/mod/page/view.php?id=6865>

Fernández, F. (2023b). Ordenamiento Jurídico. <https://virtual.iesip.net/mod/page/view.php?id=6864>

Pacto Internacional de Derechos Civiles y Políticos. <https://www.coe.int/es/web/compass/the-international-covenant-on-civil-and-political-rights>

Pacto Internacional de Derechos Económicos, Sociales y Culturales. (1966). <https://www.ohchr.org/es/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-economic-social-and-cultural-rights>

Protocolo Adicional a la Convención Americana sobre Derechos Humanos en Materia de Derechos Económicos, Sociales y Culturales. (1988). <https://www.oas.org/juridico/spanish/tratados/a-52.html>

Resolución No. DM/58. *Gaceta Oficial de la República Bolivariana de Venezuela No. 40.029, de fecha 16 de octubre de 2012.* <http://virtual.urbe.edu/gacetas/39068.pdf>

Reglamento del Ejercicio de la Profesión Docente (Decreto N° 1.011 de fecha 4 de octubre de 2000). *Gaceta Oficial N° 5.496 Extraordinario de fecha 31 de octubre de 2000.*

Reglamento General de la Ley Orgánica de Educación. *Gaceta Oficial N° 36.787 de fecha 15 de septiembre de 1999 Decreto N° 313.*

